

En exécution du Règlement 2016/425 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle et abrogeant la directive 89/686/CEE, l'Institut Français du Textile et de l'Habillement délivre une :

Attestation d'examen UE de type n° 0072 / 1940 / 162 / 12 / 17 / 0104

Fabricant : ORTAER
4, Impasse Kimmerling
69500 BRON – France

Produit : Protection des genoux pour le travail à genoux sur sol plat
Produit présentant un encombrement, ne pas utiliser pour des activités s'exerçant en hauteur ou sur sol instable. Ne convient pas pour les activités sportives. 2 modèles au choix selon l'utilisation : 1 modèle à porter obligatoirement par-dessus un vêtement et 1 modèle pouvant être porté en contact direct avec la peau (consulter la notice d'utilisation)

Identification : Référence : GOSA
Protection fabriquée en 4 tailles (T, T0, T1 et T2) pour s'adapter à un tour de mollet de 33 à 41 cm et une pointure de pied de 35 à 48. Le choix de la taille dépend de la pointure du pied, de la souplesse de la cheville et de l'utilisation finale.
Matériau principal : mousse Polyéthylène
Ajustement par sangle élastique de 5 cm de large.

L'Équipement de Protection Individuelle (EPI) objet de cette attestation est conforme aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité applicables et listées dans l'annexe II du Règlement (UE) 2016/425 : 1.1 – 1.2 – 1.3 – 1.4 – 2.1 – 3.2.

EPI de catégorie 2.

La vérification a été effectuée en utilisant les spécifications techniques suivantes :
EN ISO 13688 (2013) paragraphes 4.2 - 4.4 – 7 - 8 / EN 14404+A1 (2010) paragraphe 5.4.1

Cette attestation et la documentation technique associée doivent être conservées pendant 10 ans à partir de la dernière mise sur le marché de l'EPI. Toutes modifications apportées à l'EPI objet de la présente attestation ou apportées à la documentation technique approuvée par le fabricant et qui peuvent remettre en cause la conformité de l'EPI doivent être portées à la connaissance de l'organisme notifié conformément au Règlement (UE) 2016/425, Annexe V point 7.2.

Attestation délivrée le : 22/12/2017

Attestation valable à partir du : 21/04/2018

Date de renouvellement : ceci est la première édition du document

Date d'expiration : 21/04/2023

INSTITUT FRANÇAIS
TEXTILE - HABILLEMENT
Avenue Guy de Collongue
69134 ECULLY CEDEX
Tél. (33) 04 72 86 16 00 Fax (33) 04 78 43 39 61

Délivrée par : Carole GARBOWSKI
Chargée de Certification

Signature :



Cette attestation comporte 1 page + 1 rapport d'évaluation

En exécution du Règlement 2016/425 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle et abrogeant la directive 89/686/CEE, l'Institut Français du Textile et de l'Habillement délivre une :

Attestation d'examen UE de type n° 0072 / 1940 / 162 / 12 / 17 / 0105

Fabricant : ORTAER
4, Impasse Kimmerling
69500 BRON – France

Produit : Protection des genoux pour le travail à genoux sur sol plat
Produit présentant un encombrement, ne pas utiliser pour des activités s'exerçant en hauteur ou sur sol instable. Ne convient pas pour les activités sportives. 2 modèles au choix selon l'utilisation : 1 modèle à porter obligatoirement par-dessus un vêtement et 1 modèle pouvant être porté en contact direct avec la peau (consulter la notice d'utilisation)

Identification : Référence : Mini GOSA
Protection fabriquée en 3 tailles (T0, T1 et T2) pour s'adapter à un tour de mollet de 33 à 41 cm et une pointure de pied de 36 à 48. Le choix de la taille dépend de la pointure du pied, de la souplesse de la cheville et de l'utilisation finale.
Matériau principal : mousse Polyéthylène
Ajustement par sangle élastique de 5 cm de large.

L'Équipement de Protection Individuelle (EPI) objet de cette attestation est conforme aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité applicables et listées dans l'annexe II du Règlement (UE) 2016/425 : 1.1 – 1.2 – 1.3 – 1.4 – 2.1 – 3.2.

EPI de catégorie 2.

La vérification a été effectuée en utilisant les spécifications techniques suivantes :
EN ISO 13688 (2013) paragraphes 4.2 - 4.4 – 7 - 8 / EN 14404+A1 (2010) paragraphe 5.4.1

Cette attestation et la documentation technique associée doivent être conservées pendant 10 ans à partir de la dernière mise sur le marché de l'EPI. Toutes modifications apportées à l'EPI objet de la présente attestation ou apportées à la documentation technique approuvée par le fabricant et qui peuvent remettre en cause la conformité de l'EPI doivent être portées à la connaissance de l'organisme notifié conformément au Règlement (UE) 2016/425, Annexe V point 7.2.

Attestation délivrée le : 22/12/2017

Attestation valable à partir du : 21/04/2018

Date de renouvellement : ceci est la première édition du document

Date d'expiration : 21/04/2023

INSTITUT FRANÇAIS
TEXTILE - HABILLEMENT
Avenue Guy de Collongue
69134 ECULLY CEDEX

Tél. (33) 04 72 86 16 00 Fax (33) 04 78 43 39 6

Délivrée par : Carole GARBOWSKI
Chargée de Certification

Signature :



Cette attestation comporte 1 page + 1 rapport d'évaluation